

COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT 2024 DU MASTER RESEAUX ET
TELECOMMUNICATION
PARCOURS ELECTRONIQUE, SYSTEMES EMBARQUES ET TELECOMMUNICATIONS

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc,

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L612-6 et L712-2,
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 (MENS0200982A) relatif au diplôme national de master, modifié,
- Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 (ESRS1331410A) fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master, modifié,
- Vu la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc en date du 30 avril 2019 relative aux comités de recrutement en master,
- Vu la proposition de Monsieur Richard TAILLET, directeur de l'UFR Sciences et Montagne

ARRETE n°2024-239

Article 1 : Pour l'année universitaire 2024-2025, la composition du comité de recrutement pour l'admission des candidats en première année de **MASTER**
Mention : RESEAUX ET TELECOMMUNICATION
Parcours : ELECTRONIQUE, SYSTEMES EMBARQUES ET TELECOMMUNICATIONS

est fixée comme suit :

Nom Prénom	Qualité (PR, MCF, autre)
➤ Monsieur Cédric BERMOND, responsable du Master 1 mention réseaux et télécommunication	MCF - USMB
➤ Monsieur Sylvain MONTAGNY	PRAG - USMB

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la présidence de l'université, 27 rue Marcoz à Chambéry et dans les locaux de l'UFR Sciences et Montagne sur le site universitaire du Bourget du Lac.

Article 3 : La directrice générale des services, le vice-président formation et le directeur de l'UFR Sciences et Montagne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Président et par délégation
le Vice-président formation

Jean-François DREUILLE

Fait à Chambéry, le 26/03/2024

Philippe GALEZ